

**Protection du patrimoine  
Taux de rendement des fonds distincts  
31 décembre 2020**

Fonds de placement de la Canada-Vie	Valeur unitaire \$	Date de création jj-mm-aa	Taux de rendement annuels composés à la fin du mois								
			1 mois %	3 mois %	CDA %	1 an %	2 ans %	3 ans %	5 ans %	10 ans %	Depuis la création %
<b>Fonds de répartition d'actifs</b>											
Répartition prudent (GSP)	14.95	05-06-06	0.61	2.11	4.11	4.11	4.96	2.68	2.30	2.76	2.80
Répartition modéré (GSP)	15.83	05-06-06	0.84	3.15	3.40	3.40	5.46	2.76	2.83	3.36	3.20
Répartition équilibré (GSP)	17.39	05-06-06	1.29	4.95	4.83	4.83	6.89	3.35	3.68	4.63	3.87
<b>Fonds de répartition axés sur le revenu</b>											
Axé sur le revenu (GSP)	15.52	05-06-06	0.34	1.53	4.19	4.19	4.79	2.73	2.44	2.92	3.06
Croissance du revenu (GSP)	16.17	05-06-06	0.52	2.47	2.95	2.95	5.02	2.61	2.78	3.40	3.35
Croissance du revenu Plus (GSP)	17.23	05-06-06	0.82	3.85	3.77	3.77	6.17	3.18	3.53	4.25	3.80
<b>Fonds de revenu fixe</b>											
Marché monétaire sans chargement (Portico)*	11.06	05-06-06	0.01	0.02	0.20	0.20	0.47	0.47	0.32	0.23	0.69
Obligations d'État (Portico)*	12.05	05-06-06	0.04	-0.33	3.77	3.77	2.22	1.43	0.13	0.49	1.29
Obligations de base Plus (Portico)*	14.91	05-06-06	0.30	0.56	6.93	6.93	5.86	3.52	2.19	2.34	2.78
Obligations internationales (CLI)*	14.79	05-06-06	-0.51	-1.15	6.13	6.13	2.60	3.12	1.03	2.74	2.72
Indiciel d'obligations canadiennes (GPTD)*	14.64	05-06-06	0.14	0.07	6.29	6.29	5.43	3.35	1.93	2.24	2.65
<b>Fonds équilibrés</b>											
Revenu mondial Sentry (CI)*	16.55	05-06-06	0.82	2.64	5.50	5.50	7.71	4.13	4.06	3.75	3.52
Équilibré (Bissett)*	15.18	05-06-06	1.08	4.94	0.67	0.67	4.83	0.23	2.88	3.53	2.91
Répartition de l'actif Cambridge (CI)*	14.09	05-06-06	0.70	3.37	1.82	1.82	6.48	2.41	3.02	2.33	2.38
Gestion de placements (Laketon)*	15.24	05-06-06	1.02	5.90	-0.26	-0.26	4.52	0.85	2.13	3.35	2.93
Équilibré (Invesco)	16.89	05-06-06	1.19	10.31	3.09	3.09	8.91	2.21	4.45	5.05	3.66
Revenu (Portico)*	15.49	05-06-06	0.38	2.80	3.21	3.21	5.29	2.13	3.03	2.92	3.05

**Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada-Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller.\*\*

Les taux de rendement indiqués dans les colonnes de un, deux, trois, cinq et dix ans et dans la colonne Depuis la création (du fonds) sont les rendements composés annuels pour la période terminée le 31 décembre 2020, lesquels tiennent compte des changements apportés aux valeurs unitaires mais non des frais de rachat ou autres frais applicables payables par le propriétaire de la police.

Les rendements indiqués sont nets des frais de gestion de placement et des frais d'exploitation, mais ils ne tiennent pas compte des frais de rachat ou d'autres frais. Par conséquent, les rendements réels seront inférieurs aux taux illustrés. **Veillez noter que les valeurs unitaires et les rendements sur les placements peuvent fluctuer et que le rendement antérieur ne donne pas forcément une indication du rendement futur.**

\*La Canada Vie renonce actuellement aux frais directs ou à une partie des frais de gestion de placement du Fonds du marché monétaire de la Canada Vie (Portico). Autrement, les rendements seraient négatifs sans une telle renonciation aux frais. Nous prévoyons que les rendements demeureront négatifs pendant un avenir prévisible. La Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

\*Les rendements annualisés courant et réel du Fonds du marché monétaire sans chargement (Portico) pour la période de sept jours terminée le 31 décembre 2020 sont respectivement de 0.047 pour cent et de 0.047 pour cent. Les rendements indiqués représentent des rendements historiques annualisés pour la période de sept jours terminée le 31 décembre 2020 et non des rendements réels sur un an.

\*\*Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

\* Fonds distincts plafonnés pour les nouveaux investisseurs à compter du 4 novembre 2019.